

## **RÈGLEMENT DU CONCOURS**

### **Ethias SA – Concours Equipement angles morts**

(11/03/2025 – 11/04/2025)

#### **Article 1**

Ethias S.A., RPM Liège TVA BE 0404.484.654, rue des Croisiers 24 à 4000 Liège (Belgique) organise un concours entièrement gratuit et sans obligation d'achat du 11/03/2025 au 11/04/2025 inclus.

Ce concours est réservé aux personnes morales ayant leur siège social en Belgique et qui sont clientes d'Ethias SA. Le prix n'est en aucun cas échangeable contre des espèces ou contre tout autre produit ou service. Si un gagnant ne voulait ou ne pouvait prendre possession de son lot dans le délai mentionné à l'article 5, il n'aurait droit à aucune compensation.

La participation au concours entraîne l'acceptation du présent règlement, en ce compris d'éventuelles modifications ultérieures pouvant être rendues nécessaires, par exemple par cas de force majeure. Dans la mesure du possible, les participants seront avisés de tels changements.

#### **Article 2**

Ce Concours s'adresse aux personnes morales qui sont clientes d'Ethias SA et dont le siège social est situé en Belgique. Le représentant ou la représentante de la personne morale participante doit être une personne de plus de 18 ans résidant en Belgique. Le personnel d'Ethias S.A. ainsi que les membres de leur famille vivant sous le même toit ne peuvent participer au concours. Les gagnants ne répondant pas à ces conditions se verront refuser l'attribution du prix.

#### **Article 3**

Pour participer valablement à ce concours, le participant doit :

- Répondre à la question
- Répondre à la question subsidiaire du concours :
  - Quel sera le nombre de participants à ce concours ?

Seule cette manière de procéder sera considérée comme valable pour la participation au concours et l'attribution du prix.

Toute inscription présentant une anomalie (e-mail non valide, internaute s'étant enregistré plus d'une fois, coordonnées incomplètes ou erronées, participant de moins de 18 ans...) ne sera pas prise en compte.

Plusieurs représentants de la personne morale sont autorisés à participer au concours, sans limitation de nombre. Une seule participation par représentant est cependant autorisée. Pour toute participation multiple d'un représentant, seule la première réponse du participant sera prise en compte. À tout moment, les participants doivent être en mesure de fournir une preuve de leur identité et de leur âge de telle sorte que l'organisateur puisse contrôler et sanctionner d'éventuels abus.

#### **Article 4**

Deux gagnants seront désignés : un gagnant pour le régime linguistique néerlandophone et un gagnant pour les régimes linguistiques francophone et germanophone.

Chaque gagnant remportera un système de détection des angles morts pour équiper 5 poids lourds, d'une valeur de 20.000 € TVAC qui se décompose comme suit :

- 15.000 € TVAC pour le matériel technique (capteurs d'angles morts – Active Sideguard)
- 1.000 € TVAC maximum par véhicule pour le montage du système par un installateur externe. Si le montage et l'installation du matériel s'avère plus onéreux, que ce soit pour des raisons de faisabilité technique liées au type de véhicules à équiper, à la marque des véhicules ou à la

technique du constructeur, ou pour toute autre raison, la différence de prix sera à charge du gagnant.

Le prix sera attribué aux gagnants uniquement sous réserve de la faisabilité technique d'installation de l'équipement sur ses véhicules.

Le prix ne pourra pas être échangé contre des espèces ou contre tout autre produit ou service. Si le gagnant renonce au prix, il sera alors attribué au participant suivant classé en ordre utile.

## **Article 5**

Le gagnant sera averti par e-mail avant le 15/05/2025. A partir de cette notification par e-mail, le gagnant aura jusqu'au 31/05/2025 inclus pour accepter le gain en envoyant une réponse par e-mail à l'adresse [prevention@ethias.be](mailto:prevention@ethias.be). A défaut de réponse dans les délais demandés ou en cas d'irrégularité constatée, Ethias se réserve le droit d'annuler le gain.

Aucune information complémentaire sur ce concours ou le prix ne sera donnée par les organisateurs.

## **Article 6**

Ethias S.A. ne pourra être tenue pour responsable d'une défaillance des réseaux, pertes, retards ou manquements techniques occasionnés par Internet, par la ligne téléphonique ou encore de tout autre incident technique.

Ethias S.A. se réserve le droit de cesser, d'interrompre, de modifier ou de prolonger le concours si les circonstances l'y obligent sans qu'une quelconque indemnité ne puisse être réclamée par les participants. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Ethias S.A. ne peut en aucun cas être tenue pour responsable d'une mauvaise introduction des données personnelles par le participant.

Les éventuels ex-æquo seront départagés sur base des dates et heures de participation, le gagnant sera alors le premier participant à avoir répondu correctement.

## **Article 7**

Conformément aux dispositions du Règlement européen du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (« RGPD »), les données personnelles des participants qui sont communiquées dans le cadre du concours ne seront utilisées qu'aux fins de l'organisation de ce concours.

Ethias SA ne conserve vos données personnelles que pour la durée nécessaire au traitement pour lesquelles elles ont été collectées. Cela implique que les données traitées sont conservées pendant toute la durée du concours, la période de prescription légale ainsi que tout autre délai de conservation qui serait imposé par la législation et la réglementation applicable. La durée de conservation varie en fonction du type de données et de réglementation.

Vous pouvez avoir accès aux données vous concernant et en obtenir la rectification au moyen d'une demande datée et signée accompagnée d'une photocopie recto verso de votre carte d'identité, adressée à :

Ethias SA

Data Protection Officer

Rue des Croisiers, 24

4000 Liège

[DPO@ethias.be](mailto:DPO@ethias.be)

Vous pouvez vous opposer gratuitement et à tout moment à l'utilisation de vos données à des fins de prospection commerciale et/ou de marketing direct.

En outre, dans certains cas bien précis, la règlementation GDPR vous permet de demander la limitation du traitement, d'obtenir une copie de vos données (droit de portabilité) et d'en demander l'effacement.

Si vous estimatez que le traitement de vos données à caractère personnel constitue une atteinte à votre vie privée, vous avez également le droit d'introduire une plainte auprès de l'Autorité de protection des données :

- via leur site internet : [www.autoriteprotectiondonnees.be](http://www.autoriteprotectiondonnees.be)
- par courrier à l'adresse suivante : Autorité de protection des données Rue de la Presse 35 1000 Bruxelles Tél: +32 2 274 48 00
- par mail : [contact@apd-gba.be](mailto:contact@apd-gba.be)

Par le seul fait de participer au concours, le participant déclare formellement marquer son accord sur le règlement du concours.

Toute plainte relative au présent concours doit être envoyée par écrit et au plus tard dans les 7 jours ouvrables qui suivent la clôture du concours à l'adresse suivante : Ethias S.A., rue des Croisiers 24 à 4000 Liège. Toute plainte émise hors délai et non-formulée par courrier postal ne pourra être retenue.

oooooooooooooooooooo